

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE DE 20 MILLIONS D'EUROS APPROUVÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAPMER

Le Port, le 22 février 2024 - 9h00

Le conseil d'administration de SAPMER a pris connaissance de l'accord entre JACCAR Holdings et Cana Tera pour la reprise par cette dernière des 94,4 % des actions Sapmer Investissements.

L'homologation de l'accord entre JACCAR Holdings, Cana Tera, SAPMER et les banques du Groupe est intervenue le 21 février 2024, et conduira au transfert des titres Sapmer Investissements à Cana Tera.

Outre un moratoire de remboursement de deux ans des prêts à long et moyen terme et l'étalement des remboursements sur 5 ans, l'accord prévoit la réalisation d'une augmentation de capital réservée de SAPMER SA d'un montant de 20 M€, au prix de 7,72 € par action, représentant une décote de -20,4% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des six derniers mois précédent l'annonce de l'opération le 5 février dernier, soit une valorisation de l'entreprise de 27 M€.

L'augmentation de capital a fait l'objet d'engagements de souscription à hauteur des 20 millions prévus de la part d'acteurs réunionnais. La réalisation d'une telle augmentation de capital emporterait une dilution des actionnaires existants de 43%.

Le conseil d'administration a approuvé le principe de cette augmentation de capital de la SAPMER. Il se réunira à nouveau dès lors que l'ensemble des derniers paramètres de cette augmentation de capital seront définitivement arrêtés et convoquera alors une assemblée générale mixte prévue courant avril 2024 qui sera appelée à se prononcer sur l'approbation de l'opération.

Le conseil d'administration constate que cette opération n'entraînera pas de changement de contrôle de la SAPMER et se réjouit de voir la SAPMER conserver et accroître à cette occasion son ancrage réunionnais et sa capacité de poursuivre son développement.

À propos de SAPMER

SAPMER est l'armateur réunionnais pionnier de la grande pêche dans les eaux des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) au départ de l'île de la Réunion. Créée en 1947, SAPMER opère une flottille de 8 navires de pêche sous pavillon français : quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et 3 thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon tropical (Albacore et Listao) dans l'océan Indien.

SAPMER est engagé dans une démarche de pêche responsable et durable avec une Certification MSC au titre de sa pêcherie Légine à Kerguelen et à Crozet (SARPC) et au titre de sa pêcherie Langouste à Saint-Paul et Amsterdam.

Elle adhère pour ses activités thonières aux programmes Dolphin Safe, Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative (FIP SIOTI), ISSF Proactive Vessel Register (PVR) et la certification Friends of the Sea FAD Free.

Positionnée sur des activités de niches à fortes valeurs, SAPMER segmente ses activités en deux catégories :

- Une activité de pêcherie qui comprend les ventes de légines et de langoustes australes pêchées dans les mers Australes (Zones économiques des Terres Australes et Antarctiques Françaises) et les ventes de thon brut (Albacore et Listao) pêché en océan Indien.
- Une activité de valorisation de ses pêches en produits Premium : longues sashimi, steaks, cubes, produits appertisés